



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) CIRE DE MONTAGE

1. IDENTIFICATION

Nom du produit: Cire de montage
Autres noms ou codes: 3001101 ou 3001102
Usage: Cire dentaire
Nom du fournisseur: DenPlus Inc.
Adresse: 333-M Chemin du Tremblay
Boucherville, QC, Canada, J4B 7M1
Téléphone pour informations: 450.641.1330
Téléphone d'urgence: 613.996.6666
Centre Anti-Poison du Québec 1.800.463.5060

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification

Ce produit ne rencontre aucun critère pour une classification dans une classe de danger, étiquetage et emballage de substances et mélanges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Ne s'applique pas

3. INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange de cire microcristalline, cire d'abeilles, cire de carnauba et de pigments.

Ingrédients dangereux	CAS	Plage de concentration (en poids)
Aucun ingrédient classifié dangereux		

4. PREMIERS SOINS

4.1 Description des premiers soins nécessaires

Inhalation EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler le Centre Anti-Poison ou un médecin si un malaise persiste.

Voie cutanée EN CAS DE CONTACT AVEC PEAU: Laver à grande eau et savon. En cas d'irritation de la peau ou de rougeurs, consulter un médecin.

Voie oculaire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si possible. Continuer de rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si un malaise apparaît.

4.2 Symptômes et effets les plus importants : aigus ou retardés

Possible irritation si exposition à des fumées.

4.3 Mention de la nécessité d'une prise en charge immédiate ou d'un traitement spécial

Non nécessaire.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1 Agents extincteurs

En cas d'incendie, pulvériser de l'eau, utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), de la mousse en vaporisateur, de la poudre sèche...

5.2 Dangers spécifiques du produit dangereux ou du mélange

En combustion, émet des fumées toxiques.

5.3 Avertissement aux pompiers

Un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs appropriés devraient être utilisés en cas d'incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs, brouillard ou gaz.

6.2 Précautions environnementales

Éviter les rejets dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Recueillir dans un contenant pour la disposition des déchets selon la réglementation locale.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections: 8 et 13

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions en matière de manutention S'assurer d'une ventilation suffisante dans la zone de travail.

7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder les contenants dans un endroit propre, frais et bien ventilé.

La ventilation naturelle est adéquate.

Température de stockage (°C): Ambiante.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Cire de montage dentaire pour la fabrication des appareils dentaires.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Substance	LECT
Paraffine	6 mg/m ³

LECT: Limite d'exposition court terme (15 min)

8.2 Exposure controls

Contrôles d'ingénierie appropriés

S'assurer que la ventilation est suffisante dans la zone de travail.

Protection yeux/visage Utiliser un protecteur facial/ Des lunettes de sécurité/ Un masque facial complet.

Protection de la peau Normalement non requis. Toutefois l'utilisation de gants est recommandée. Le choix de gants adaptés devrait être confirmé avec le fabricant des gants.

Protection respiratoire Masque respiratoire avec filtre de particules

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	Cire rouge ou rose
Odeur	Caractéristique
pH (Valeur)	Ne s'applique pas
Point de fusion (°C)	65
Point d'ébullition (°C)	
Point d'éclair (°C)	Non disponible
Inflammabilité (solides, gaz)	Ne s'applique pas
Limites d'inflammabilité	Ne s'applique pas
Tension de vapeur (Pascal)	Non disponible
Densité de vapeur (Air=1)	Non disponible
Solubilité (eau)	Insoluble dans l'eau
Solubilité (Autres)	Soluble dans les solvants organiques
Viscosité (mPa. s)	Non disponible
Propriétés explosives	Ne s'applique pas
Propriétés oxydantes	Ne s'applique pas
Densité (g/ml)	Non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Matériau non réactif.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous conditions normales.

10.3 Risque de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4 Conditions à éviter

Éviter la chaleur et les flammes.

10.5 Matériaux incompatibles

Agents oxydants.

10.6 Produits dangereux de décomposition

En combustion émet des fumées toxiques, dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité

Route	Espèces	Valeur
Ingestion	Rat	LD50 > 5,000 mg/Kg

Ingestion

Peut être nocif si ingéré.

Inhalation

Peu probable d'être dangereux par inhalation (état solide). Peut causer de l'irritation aux voies respiratoire lorsque brûlé.

Contact cutané

Peu susceptible de causer une irritation de la peau.

Contact oculaire

Peut causer une irritation.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

Ce produit n'a pas été testé.

12.2 Persistance et dégradation

Ce produit n'a pas été testé.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ce produit n'a pas été testé.

12.4 Mobilité dans le sol

Ce produit n'a pas été testé.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

N'est pas classifié selon PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets nocifs

Aucun connu.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les déchets ne sont pas considérés être dangereux. En disposer conformément aux règlements locaux.

13.1 Méthode de traitement des déchets

Peut être éliminé par enfouissement conformément aux règlements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas classé dangereux pour le transport.

14.1 Numéro ONU

Non applicable.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3 Classe de danger relative au transport

Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers environnementaux

Non applicable.

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur lors du transport

Non applicable.

14.7 Transport en vrac aux termes de l'annexe II de MARPOL et du Recueil IBC

Non applicable.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT 2015

Règlement sur les produits dangereux - Canada (SORS2015-17)

Loi sur les produits dangereux - Canada (R.S.C., 1985, c. H-3)

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 16 juin 2026

Les informations contenues dans cette FDS proviennent de sources que nous considérons comme sûres. Toutefois elles sont données comme guide, sans garantie expressément ou implicitement quant à son exactitude. Nous n'assumons pas la responsabilité et rejetons toutes réclamations pour la perte, dommage, dépenses engagées liées de quelques façons au transport, manutention et utilisation du produit.